



Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le

ID : 064-216404178-20220921-2022\_072-DE

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2022

### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 23

Présents : 18

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation

16/09/2022

Date d'affichage

16/09/2022

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-deux, le vingt ET un septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

### **Etaient présents :**

Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

### **Procuration(s) :**

Mme DURAND Pascale donne pouvoir à Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme HONTAA Corinne donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul, M. JUNQUET Fabien donne pouvoir à Mme WEISS Myriam, M. PEDROSA Raphaël donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. SANCHEZ Laurent donne pouvoir à Mme BLANDIE Marie-Christine

### **Etai(ent) absent(s) :**

### **Etai(ent) excusé(s) :**

Mme DURAND Pascale, Mme HONTAA Corinne, M. JUNQUET Fabien, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme WEISS Myriam

**Numéro interne de l'acte : 72**

**Objet : Tableau des effectifs - mise à jour**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des mutations/radiations sont intervenues au sein du personnel municipal : un adjoint d'animation principal de 1ère classe, à temps complet, a été radié des cadres le 12 juin 2020 suite à son admission à la retraite pour invalidité, un agent de maîtrise principal, à temps complet, a été radié des cadres le 1er novembre 2021 suite à son admission à la retraite pour carrière longue, qu'un ingénieur principal, à temps complet, a été muté dans une autre commune au 1er mars 2022 et qu'un adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet, a été nommé au 10/05/2022, par intégration directe, adjoint administratif principal de 1ère classe après un an de période de préparation au reclassement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de supprimer les emplois permanents à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 :

- d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet
- d'agent de maîtrise principal, à temps complet
- d'ingénieur principal, à temps complet
- d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet

Monsieur le Maire propose les créations d'emplois suivantes pour permettre les inscriptions au tableau d'avancement de grade à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 :

- 1 rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe
- 2 adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à 32/35h

Le Conseil Municipal, après avoir pris l'avis du Comité Technique émis le 30 juin 2022, concernant la suppression des emplois,

**CECI ETANT EXPOSE,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de supprimer les emplois permanents, à temps complet :

- d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet ;
- d'agent de maîtrise principal, à temps complet
- d'ingénieur principal, à temps complet
- d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet.

**DECIDE** de créer les emplois permanents à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022

- 1 rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe
- 2 adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à 32/35h

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à NAY  
Le Maire,  
*Signé BB*  
Bruno BOURDAA